Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 68 (1976)
Heft: 9

Rubrik: D'un mois à l'autre

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

D'un mois à l'autre

Triple scrutin le 5 décembre prochain

On savait déjà que l'initiative des organisations progressistes de suisse (POCH) demandant l'introduction de la semaine dans un délai d'une année serait soumise à la votation populaire le 5 décembre prochain. Mais les citoyennes et citoyens ne se «dérangeront» pas pour ce seul objet. En effet, le Conseil fédéral s'étant prononcé en faveur de la prolongation de l'arrêté fédéral sur la surveillance des prix, le peuple et les cantons doivent aussi être consultés sur ce point. Il en est de même de l'arrêté sur le crédit. Rappelons que ces deux arrêtés sont en vigueur depuis 1972 et faisaient partie du plan de lutte contre la surchauffe établi à l'époque.

* * *

Succès de l'épargne syndicale

Ainsi que cela a été annoncé dans la presse syndicale, le système d'épargne institué dans le cadre des fédérations affiliées à l'USS, en collaboration avec la Banque Centrale Coopérative, connaît un développement réjouissant. A la fin du mois d'août dernier, les montants déposés ont dépassé le chiffre de 100 millions de francs. Le nombre de carnets de placement s'élevait à la même date à 18 696. Ce résultat a été atteint après cinq ans. Il peut être considéré comme tout à fait remarquable, surtout si l'on tient compte de la période de crise économique qui nous frappe depuis 1974.
Une nouvelle campagne de propagande va être lancée dans les journaux fédératifs et au moyen d'un prospectus qui sera distribué par les sections et les secrétariats locaux. Le but de l'opération est avant tout d'augmenter le nombre de carnets, les sommes déposées ne devront jouer ici qu'un rôle somme toute secondaire.

* * *

Renforcer la liberté syndicale en Amérique latine

Fidèle à sa politique, le Bureau international du travail (BIT) s'efforce de mettre au point une nouvelle méthode visant à renforcer la liberté syndicale en Amérique latine. Il a réuni, à cet effet, un colloque qui s'est tenu du 6 au 14 septembre à Mexico.
On été invités à participer à ce colloque des hauts fonctionnaires qui élaborent la législation du travail au niveau ministériel, des magistrats chargés de la faire appliquer et des professeurs enseignant la législation du travail, ainsi que des représentants des organisations d'employeurs et de travailleurs de 12 pays d'Amérique

latine. L'ordre du jour comportait l'examen des législations et des pratiques en matière syndicale en relation avec les normes de l'OIT. Ainsi le BIT poursuit sans désemparer l'étude des cas de violation du principe de la liberté syndicale. Des cas de ce genre se produisent certes partout dans le monde, mais ils semblent être particulièrement nombreux en Amérique latine où, comme l'on sait, les idées démocratiques sont trop souvent foulées au pied par les gouvernants.

* * *

URSS: Centrales nucléaires à la chaîne

Selon un communiqué de l'Association suisse pour l'énergie atomique (ASPEA), un gigantesque projet a été approuvé par le 25e congrès du parti de l'Union soviétique et le gouvernement l'a classé en première priorité: Jusqu'à la fin de ce siècle, 50% du courant électrique en Russie devront être fournis par des centrales nucléaires. Pour atteindre cet objectif, un ensemble d'usines va être réalisé sur le Don, dépassant les dimensions connues jusqu'à présent. Les installations couvriront une superficie totale d'environ 6,5 km^2. La halle principale de montage mesurera 800 mètres de long, 400 mètres de large et 50 mètres de haut. Simultanément, des appartements seront construits pour 16 000 employés et leur familles.

Toujours selon l'ASPEA, «Atommash» – c'est le nom officiel du projet – doit entrer en exploitation déjà en 1978 et, dès 1980, produire chaque année l'équipement de trois à quatre centrales nucléaires de la classe 1000 MW. La fabrique est conçue de telle sorte qu'elle pourra ultérieurement aussi construire des installations de puissance supérieure.

Il serait intéressant de savoir aussi ce que pense l'opinion publique russe de ces projets. Mais à cet égard on sait qu'il est très difficile d'obtenir le moindre renseignement.

* * *

La formation des cadres syndicaux en Grande-Bretagne

Le Gouvernement britannique a mis à disposition cette année un montant de 400 000 livres (env. 2 millions de francs suisses) pour la formation de délégués (shop stewards) et autres responsables syndicaux. L'essentiel de cette somme est attribuée à la Confédération des syndicats britanniques (TUC en vue de la mise sur pied de cours dans le cadre de son propre département de l'éducation, le reste allant aux différentes fédérations affiliées.

Les autorités de Grande-Bretagne semblent donc reconnaître le travail fructueux que peuvent accomplir les syndicats dans ce domaine, pour le plus grand bien sans doute non seulement des intéressés eux-mêmes, mais aussi de l'ensemble de la communauté. On en n'est pas encore aussi loin dans notre bonne Helvétie.

* * *

Décès d'Anna Kéthly

Anna Kéthly, grande militante syndicaliste, figure politique connue dans le monde entier depuis le soulèvement de Hongrie en 1956 dont elle fut une héroïne est morte le 7 septembre dans une station balnéaire de la côte belge.
Née en 1889, Anna Kéthly milita toute jeune dans les rangs du syndicat hongrois des employés dont elle devint membre de l'Exécutif en 1920, vice-présidente en 1925 et secrétaire générale en 1939. En 1924 elle fit partie de la délégation des syndicats hongrois au Congrès de la Fédération syndicale internationale à Vienne. Parallèlement à son activité syndicale, A. Kéthly était une ardente militante du parti social-démocrate de Hongrie, aussi fut-elle élue à l'Assemblée nationale dès 1922. Ayant lutté avec acharnement contre les forces pro-nazies dans son pays, elle dut se cacher lors de l'occupation allemande. Après cette occupation, elle fut la cible des attaques des communistes, fut arrêtée puis placée sous surveillance de la police. Lors du soulèvement de 1956 en Hongrie, A. Kéthly est élue présidente du parti social-démocrate reconstitué et deviendra une figure légendaire de la lutte des travailleurs hongrois pour la liberté lorsque les troupes soviétiques auront écrasé le soulèvement. Fin novembre 1956, quelques semaines après la révolution, elle prit la parole devant le Comité exécutif de la Confédération internationale des syndicats libres et resta, dans son exil, très proche de la CISL.
C'est ainsi qu'en 1972 encore, elle assista au Congrès de la Confédération à Londres. (*CISL*)